



Genève, le 12 novembre 2020

Vérifier au prononcé

DECLARATION DU SENEGAL

à la 73^{ème} session de l'Assemblée Mondiale de la Santé

Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

Monsieur le Président

Le Sénégal s'associe à la déclaration prononcée par l'Eswatini au nom de la Région Africaine.

Ma délégation félicite l'OMS pour l'élaboration du *Plan d'action mondial sur le vieillissement et la santé 2016-2020 : vers un monde où chacun puisse vivre longtemps et en bonne santé*.

Le Sénégal s'est engagé à atteindre les objectifs définis dans la *Stratégie mondiale sur le vieillissement et la santé* et partage les lignes directrices de l'OMS sur les soins intégrés pour les personnes âgées (ICOPE).

En conformité avec ses engagements internationaux, le Sénégal a défini sa politique nationale sur le vieillissement en bonne santé en adoptant un Plan stratégique de développement pluriannuel (2018 à 2022) grâce à l'appui technique et financier de l'OMS. Ce document de politique a pris en compte les cinq (05) domaines d'actions définis dans la stratégie mondiale.

Par ailleurs, le Sénégal a accompli des progrès dans la prise en charge des personnes âgées à travers notamment l'institution de la carte d'égalité des chances, l'élaboration du programme national de bourses de sécurité familiale, du plan sésame chez les personnes de plus de 60 ans, ainsi que l'enseignement de la gériatrie dans les universités et écoles de médecine.

En outre, mon pays encourage la création d'un environnement favorable par des interventions innovantes comme la mise en place d'associations de personnes âgées, du conseil national des aînés, installé le 10 janvier 2019, la valorisation de l'expertise des aînées avec le projet des grand-mères et le projet d'autonomisation des personnes âgées (PAPA).

Le Sénégal, conscient des défis auxquels font face les personnes âgées, invite les partenaires à appuyer les pays dans la mise en place de ressources financières suffisantes pour assurer durablement la formation des prestataires, de spécialistes en gériatrie et gérontologie.

De même, ma délégation invite l'OMS à aider à la mise en place de manuels adaptés de soins intégrés pour la prise en charge des personnes âgées, de programmes spécifiques de communication pour le vieillissement en bonne santé, et de la détermination des indicateurs avec les données de routine.

Enfin, le Sénégal approuve la proposition d'instaurer la décennie pour le vieillissement en bonne santé 2020-2030 et encourage l'OMS à poursuivre son appui aux Etats membres.

En ce qui concerne le point 15.2, la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, la promotion des Substituts du Lait maternel (SLM), les formes inappropriées de promotion des aliments de complément et des aliments de consommation générale constituent une préoccupation majeure car elles font obstacle à l'adoption de ces bonnes pratiques d'alimentation.

Conformément aux dispositions du Code international de Commercialisation des Substituts du Lait maternel et des résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) notamment la résolution 69.9 du 13 Mai 2016 de l'AMS, le Sénégal s'est inscrit dans une logique d'élaboration de dispositions encadrant la commercialisation des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants à travers la rédaction d'un projet de décret.

Le Sénégal prend bonne note du rapport du Directeur Général de l'OMS et encourage l'OMS à soutenir les pays pour la mise en œuvre effective des décisions notamment, à comprendre la portée et l'impact des stratégies de commercialisation numérique pour la promotion des substituts du lait maternel et aider les pays à faire face aux différentes formes de promotion des substituts du lait maternel qui pourraient ne pas être conformes au Code international.

Je vous remercie.